

Modalités de paiement : le règlement doit obligatoirement être joint au dossier

- Paiement par PAYBOXMAIL pour les étudiants étrangers.
- numéraire sur place si le montant de l'inscription est égal ou inférieur à 300€
- chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INALCO, Toujours indiquer le nom de l'étudiant au verso
- carte bancaire sur place

Envoi
des dossiers
 INALCO
 Pôle scolarité
 65, rue des Grands
 Moulins 75214 Paris
 Cedex 13

DROITS D'INSCRIPTION PRINCIPALE	
<i>IMPORTANT une cotisation de 90 euros sera à payer au CROUS, le justificatif de paiement qui vous sera remis devra impérativement être joint à votre dossier d'inscription.</i>	
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2018.....	350 + 34 * = 384 €
Diplôme d'initiation, (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2018.....	550 + 34 = 584 €
Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2018	600 + 34 = 634 €
Magistère 2 (diplômes d'établissement) si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2018	800 + 34 = 834 €
Diplôme intensif (diplômes d'établissement)	1000 + 34 = 1034 €
Test d'entrée en Master TRM	55€
DLC1, DLC2, DLC3, DLC4 (diplômes d'établissement).....	250 + 34 = 284 €
Cursus spécial Japonais.....	320 + 34 = 354 €
Commerce International et Langues Orientales (CILO).....	850 + 34 = 884 €
PASSEPORT LANGUES O'	
Pour les étudiants si âgé de moins de 30 ans au 30/09/2018	250€ + 34 = 284€
Pour les étudiants si âgé de 30 ans ou plus au 01/10/2018	500€ + 34 = 534 €
*34 € = frais de bibliothèque	
DROITS D'INSCRIPTION A UN DIPLOME (SECONDAIRE²)	
Le tarif sera semblable au tarif de l'inscription principale hormis les 34 € qui sont réservés au Service de la documentation .	
La cotisation de la sécurité sociale étudiante qui était obligatoire est supprimée à la rentrée 2018.	

1) Si vous vous inscrivez en diplôme national (LMD), le niveau le plus élevé est considéré comme inscription principale. Si vous vous inscrivez dans un diplôme national et un diplôme d'établissement, le diplôme national est considéré comme inscription principale.

IMPORTANT

Les paiements en 3 fois se feront uniquement par carte bancaire et jusqu'au 28 septembre 2018 inclus.

Attention : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année.